



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI  
MRC DE LA MITIS

**AVIS PUBLIC**  
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE**  
**RÈGLEMENT #325-24 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES**  
**ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-**  
**RIMOUSKI**

AVIS PUBLIC est donné par Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI de ce qui suit :

Le Conseil de la municipalité Saint-Gabriel-de-Rimouski adoptera, lors de la session ordinaire qui se tiendra à 20h00 le lundi 8 avril 2024 à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Rimouski, un règlement décrétant les rémunérations de base et les allocations de dépenses des élus municipaux.

Le projet de règlement proposera :

- Une rémunération de base pour le maire de 7 896.67\$ et une allocation de dépense de 3 948.33\$.
- Pour chacun des conseillers(ères), la rémunération de base sera de 2 632.22 \$ et une allocation de dépenses de 1 316.11\$;
- Conformément à l'article 9 de la « Loi sur le traitement des élus municipaux », cet avis est publié au moins 21 jours avant la session ordinaire d'adoption du règlement.
- Le présent règlement est rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'adoption du présent règlement est prévue pour le lundi 8 avril 2024. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné situé au 248 rue Principale, Saint-Gabriel-de-Rimouski, et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Saint-Gabriel-de-Rimouski, ce 6<sup>e</sup> jour de mars 2024.

  
\_\_\_\_\_  
Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné Frédérick Lee directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le document suivant aux endroits publics déterminés par la municipalité le 6 mars 2024.

En foi de quoi, je signe à Saint-Gabriel-de-Rimouski ce 6 mars 2024

  
\_\_\_\_\_  
Frédérick Lee, directeur général, greffier-trésorier